

Comité de Projet du 4 septembre 2024 à St Jean de Serres



# Centrale Photovoltaïque au sol à St Jean de Serres

## Soleil de la côte d'Espère



# SOMMAIRE



Débat sur la faisabilité et les conditions d'intégration du projet dans le territoire

**01** Préambule

Objectif et principales caractéristiques du projet

Enjeux socio-économiques, coût prévisionnel et puissance projetée

Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

**05** Caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte

**06** Options de localisations envisagées - justification du choix du site – document d'urbanisme

**07** Options raccordement envisagées

**08** Accessibilité des infos au public par voie électronique  
Conséquences des observations émises



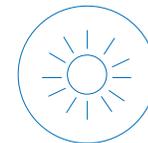
# Préambule

# Cadre juridique du « Comité de Projet »



La Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des Enr sur le territoire français et dans son article 16, la création des «comités de projet »

- ❖ Créé par **décret du 22/12/2023** pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération (validées par le Préfet par l'arrêt définitif de la cartographie et délibération finale des communes) en vigueur depuis le 24/06/2024
- ❖ Pour les projets photovoltaïques de plus de 2,5 MWc
- ❖ Modification du **Code de l'Energie**
- ❖ Fixe sa composition et son contenu
- ❖ **Objectif** : Concertation préalable des parties prenantes au projet sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.





# Objectifs et principales caractéristiques du projet

# Objectifs du projet

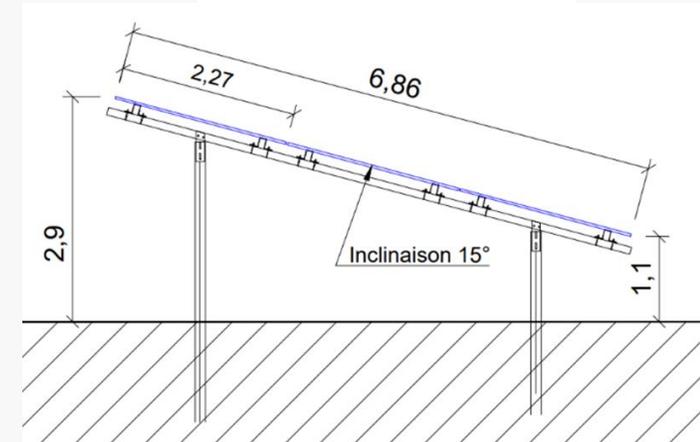


- ❖ Transformer l'énergie solaire en énergie électrique par des panneaux photovoltaïques au sol avec réinjection des kW créés dans le réseau public
- ❖ Réduction des gaz à effet de serre : Objectif national de Zéro Emission Nette de CO2 d'ici 2050
- ❖ Participer à l'indépendance énergétique à l'échelle du territoire
- ❖ Produire **7,28 MWc** d'électricité verte soit **10 170 MWh** correspondant à la consommation annuelle d'environ **4440 habitants**

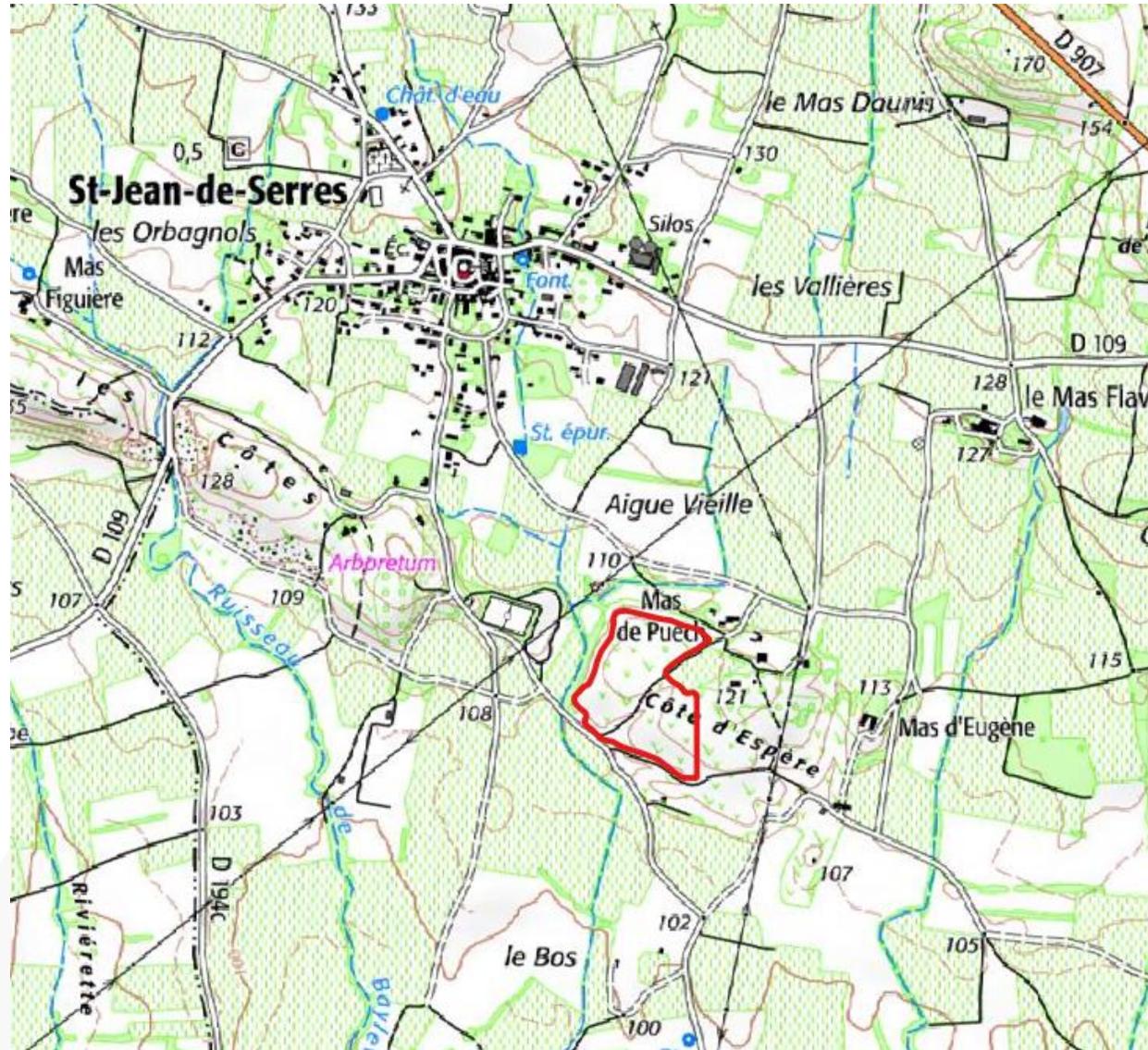
# Principales caractéristiques du projet



- ❖ Fixation de panneaux solaires fixes sur pieux
- ❖ Hauteur : entre 1,10 m et 3 m maximum du sol
- ❖ Un poste de livraison - 2 postes de transformation – un local de stockage pour la maintenance
- ❖ La centrale sera clôturée sur 6,2 hectares et accessible pour l'entretien depuis un portail donnant route du stade
- ❖ 2 citernes de 60 m<sup>3</sup> seront positionnées dans le parc. Elles seront accessibles depuis une voie empierrée qui contournera le parc pour la défense incendie.
- ❖ Débroussaillage partiel tenant compte des contraintes environnementales dans les 50 m autour de la centrale à l'exception des espaces cultivés, entretenus ou habités.



# Plan de situation du projet



Route du stade

Saint Jean de Serres

# Photo Aérienne



Côte d'Espère



# Enjeux socio-économiques, coût prévisionnel et puissance projetée

# Enjeux socio-économiques



## Activité économique

- ❖ En 2020, l'emploi relevant des éco-activités dans les énergies renouvelables s'élève à : 85 000 équivalents temp-plein et 14% de ces emplois sont affectés au Photovoltaïque (Ministère de la Transition Energétique)
- ❖ Emploi
  - 1 année de construction faisant appel aux entreprises locales de BTP pour le terrassement, structuristes puis électriciens. Présence des salariés dans les commerces locaux (hôtellerie, restauration, ...)
  - 30 années d'exploitation : opération de maintenance régulière
- ❖ **Pas d'impact négatif sur l'activité économique** car pas de conflit d'usage avec d'autres activités économiques avec l'évitement des parcelles cultivées en vignes.

# Enjeux socio-économiques



## Société

- ❖ Réduction des gaz à effet de serre
- ❖ Economie de CO2 évité par rapport au mix européen : **2563 tonnes par an**
- ❖ Ressources fiscales pour les collectivités locales (moyenne annuelle indexée sur 30 ans)

Taxes	TFPB	CFE	IFER	TOTAL
Saint Jean de Serres	5 463 €	0 €	10 200 €	<b>15 664 €</b>
Alès Agglomération (*)	1 083 €	3 319 €	24 651 €	<b>29 052 €</b>
Département du Gard	0 €	0 €	15 301 €	<b>15 301 €</b>
CCI	0 €	148 €	0 €	<b>148 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 546 €</b>	<b>3 319 €</b>	<b>50 152 €</b>	<b>60 017 €</b>

(\*) Lors du comité, l'Agglomération d'Alès a précisé qu'un tiers des ressources perçues sera reversée à la commune.

- ❖ Enjeu faible sur le milieu humain du fait de l'éloignement du centre du village
- ❖ Traitement paysager des abords du parc depuis le chemin de randonnée situé au sud

# Coût prévisionnel et puissance projetée



770 K€ le MW



Puissance : 7,3 Mwc

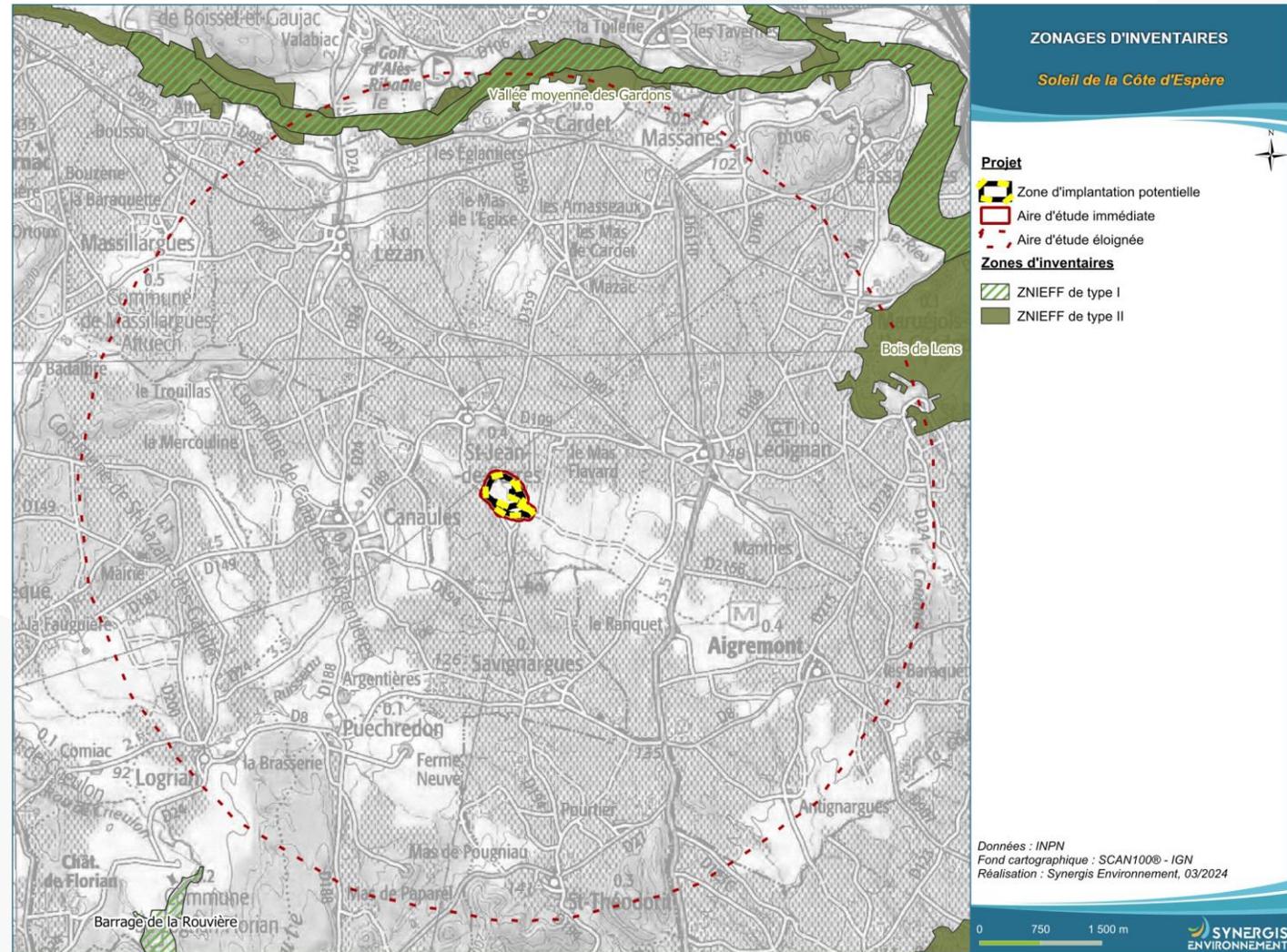


# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

# Synthèse des enjeux écologiques du volet naturel de l'EIE



Inventaires (faune, flore, habitats) réalisés de mars 2022 à janvier 2023 sur l'Aire d'Etude Immédiate (ZIP + 60m) soit 27 ha



Zonages d'Inventaires

# Synthèse des enjeux écologiques du volet naturel de l'EIE



- **Dans la Zone d'Implantation Potentielle** (14 ha)
  - 3 Plans Nationaux d'Action (PNA) : Lézard ocellé, pie-grièche méridionale et pie-grièche à tête rousse
- **Dans l'Aire d'Etude Eloignée** (ZIP + 5 km autour) :
  - aucun site Natura 2000, ni ZPS ou ZSC
  - 1 ZNIEFF type I « Gardon d'Anduze et Gardon » et 2 ZNIEFF type II « Bois de Lens » et « Vallée moyenne des Gardons »
  - 2 Plans Nationaux d'Actions (PNA) Odonate, Loutre d'Europe, domine vital de l'Aigle de Bonelli et domaine vital élargi de l'Outarde Canepetière.



Réglementairement

# Synthèse des enjeux écologiques du volet naturel de l'EIE



## ➤ Enjeux « fort » à « très fort »

- Habitats : Pelouses à brachypode et garrigue, ripisylve et frênaie, cours d'eau temporaire

- Flore : Tulipe de Gesner



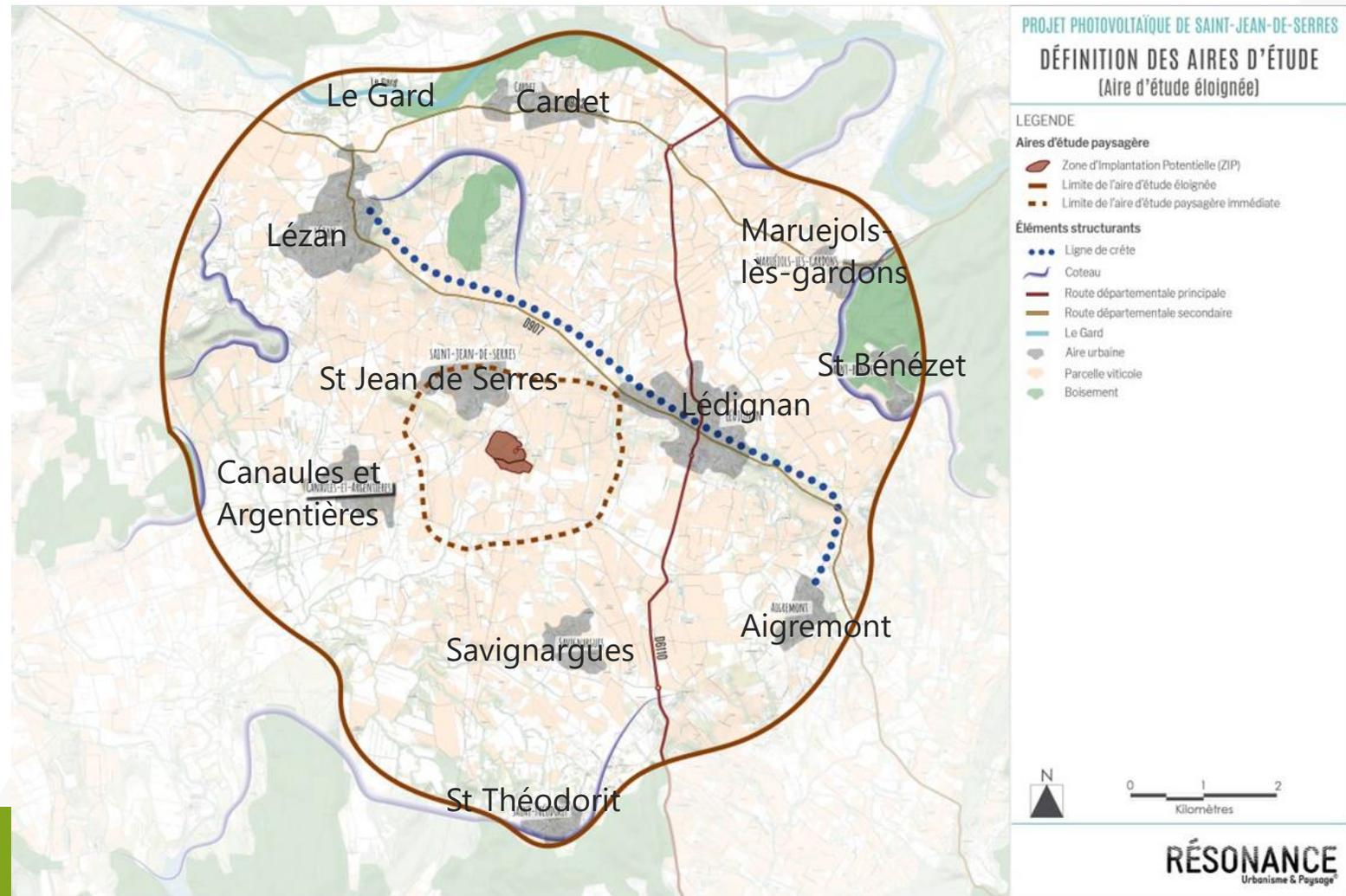
- Faune :

- Lézard ocellé
- Damier de la sucisse et Diane
- Pipit rousseline et Aigle de Bonelli



Très faible à très fort

# Synthèse des sensibilités du volet paysager de l'EIE



Aires d'étude paysagère

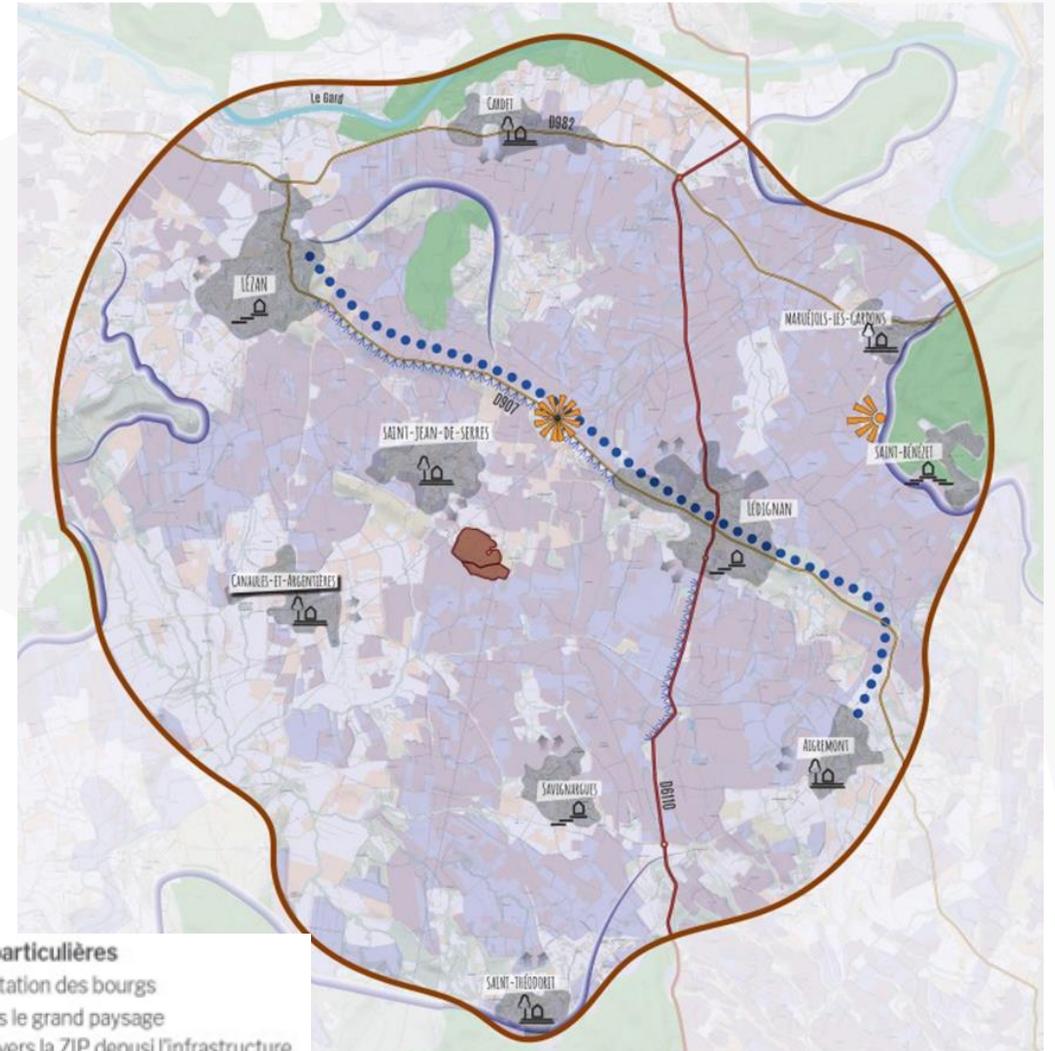
# Synthèse des enjeux du volet paysager de l'EIE



Un paysage de plaine viticole aux reliefs vallonnés : la plaine de Lédignan (atlas des paysages du LR)

## ➤ Dans l'aire éloignée

- 3 édifices inscrits : Château de Cardet – Tour de l'horloge et château à Lézan – ancienne cave coopérative à Saint-Théodorit
- Axes de circulation : RD982, RD 907 (ligne de crête), RD6110
- Tourisme : au Nord, GR6 et Chemin Urbain d'Anduze à Ners + voie verte en cours de travaux (Cardet / Lézan / Quissac)



Perceptions visuelles particulières

- ↑↑↑ Principe d'orientation des bourgs
- ☀ Vue ouverte vers le grand paysage
- ↑↑↑ Vue ponctuelle vers la ZIP depuis l'infrastructure

Sensibilité nulle à faible

# Synthèse des enjeux du volet paysager de l'EIE



## ➤ Dans l'aire immédiate

- 2 lignes électriques HT
- Bourg de Saint Jean de Serres, stade et parcours de santé
- Mas, chambre d'hôtes et habitations avoisinantes
- Axes de circulation : RD109, RD194 et 194C, route du stade (faible fréquentation)
- Tourisme : chemin de randonnée



Sensibilité faible à forte

# Synthèse des enjeux du volet paysager de l'EIE



Sensibilité faible à très forte

# Incidences et mesures Eviter-Réduire-Compenser



- ❖ Réduction de plus de la moitié du projet : surface finale clôturée 6,2 ha
- ❖ Evitement des zones humides à l'ouest, cours d'eau et ripisylve, conservation de la frange végétale et plantation
- ❖ Evitement des stations de la tulipe de Gesner
- ❖ Evitement des sentiers de randonnée qui traversent le site, au Sud et à l'Est, plantation, panneaux d'information
- ❖ Recul de la centrale au Nord par rapport au sentier de randonnée qui longe le gîte du Mas de Puech et plantations

# Incidences et mesures Eviter-Réduire-Compenser



- ❖ Accès à la centrale depuis l'accès existant au Sud
- ❖ Clôture de type « champêtre » : poteaux bois + grillage souple
- ❖ Bardage bois partiel du Poste de Livraison à proximité de l'entrée
- ❖ Balisage zone chantier + plan de circulation
- ❖ Limitation du risque de pollution accidentelle

# Incidences et mesures Eviter-Réduire-Compenser



- ❖ Lutte préventive et curative contre les espèces exotiques envahissantes
- ❖ Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux en phase travaux
- ❖ Calendrier des travaux adapté pour préserver la faune
- ❖ Protocole pour coupe des arbres remarquables

La **phase Chantier** présente le plus d'incidences sur l'environnement.

Malgré la réduction significative du projet pour réduire les incidences sur les habitats ou espèces à enjeux,

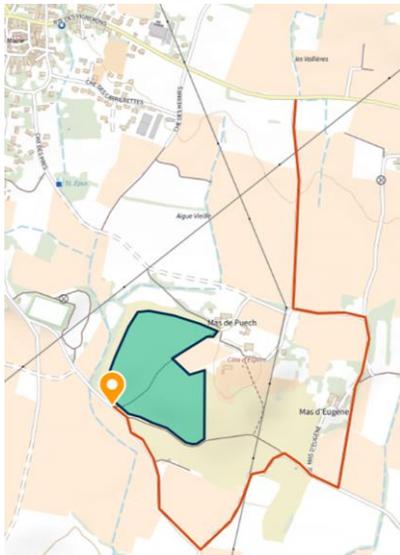
**Incidence résiduelle significative naturaliste entraînant une demande de dérogation « espèces protégées »**



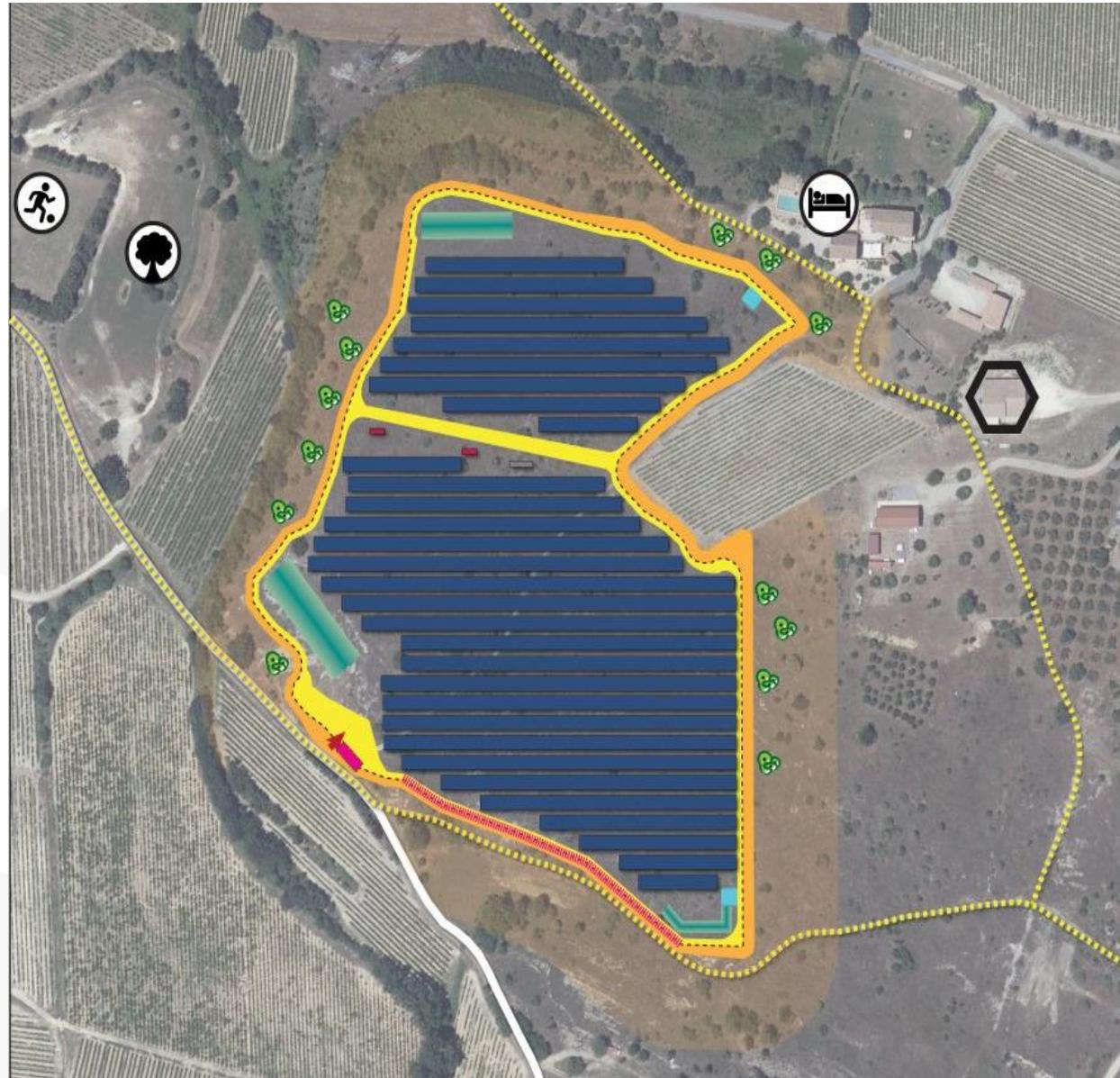
# Caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte

# Desserte du site

- ❖ Un accès unique au Sud du site depuis la route du stade.
- ❖ Le site sera composé d'un parc clôturé entouré d'une piste réservée au SDIS.
- ❖ Maintien des sentiers de randonnée et des voies existantes



Accès chantier depuis D109 évitant SJS et Savignargues



Plan du projet tenant compte des contraintes environnementales



# Options de localisations envisagées

## Justification du choix du site

## Document d'urbanisme

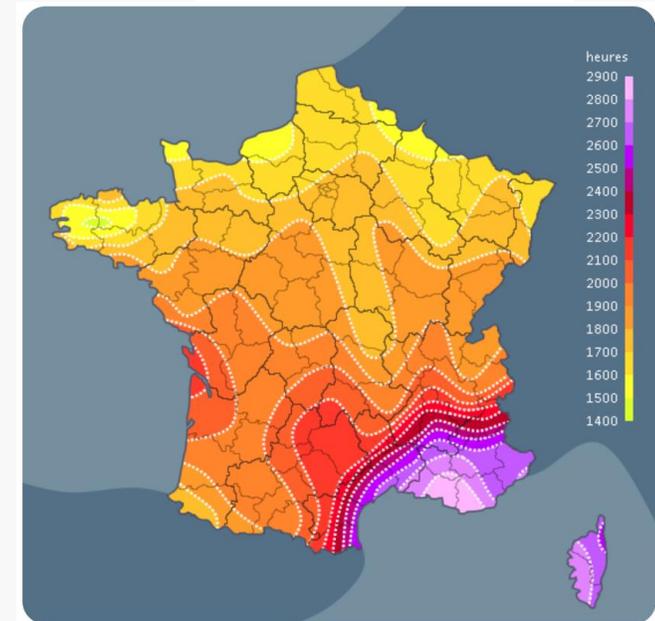
## 2 options sur la commune



# Choix du site



- ❖ Un territoire fortement ensoleillé
- ❖ Un **site naturel, non exploité, non agricole et boisé à moins de 10%**
- ❖ Un site à l'écart des cœurs de village, des axes routiers fréquentés et peu visible des alentours y compris des quelques habitations avoisinantes.
- ❖ La commune a exprimé son opposition pour le site 1, situé sur la route de Canaules-et-Argentières.



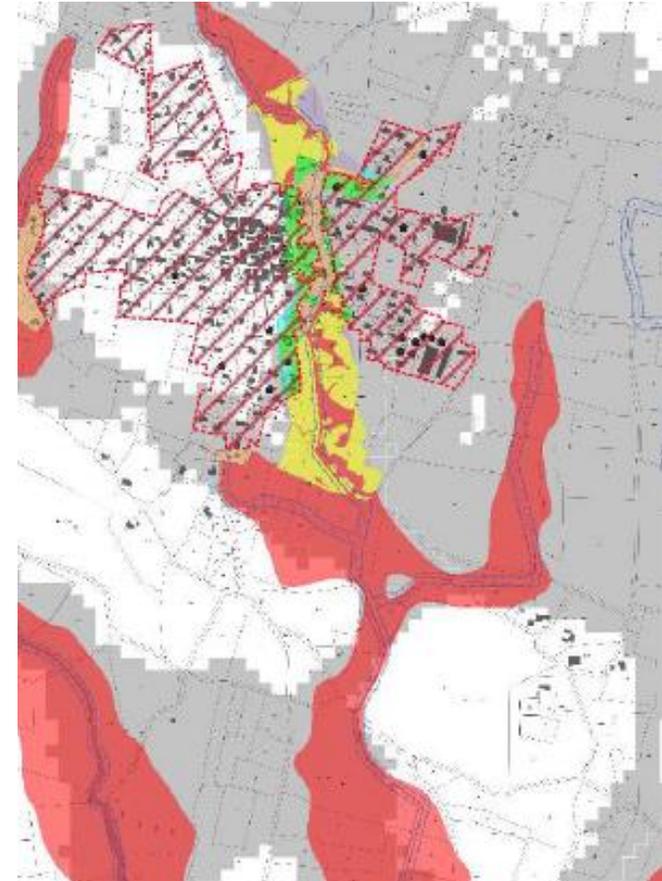
Carte : © Météo Express

# Urbanisme

## Carte Communale en cours d'approbation



- ❖ **RNU** toujours opposable à la date du comité de projet
- ❖ **Carte Communale** prescrite le 01/04/2021 - enquête publique du 11/04 au 13/05/2024
- ❖ **Zone d'Accélération ENR** : Le Conseil Municipal du 14 décembre 2023 n'a pas délimité le projet en zone d'accélération – uniquement « toitures et ombrières »
- ❖ **SCOT** du Pays des Cévennes 30/12/2013 : Révision prescrite le 20 octobre 2022 « Poursuivre le développement des énergies renouvelables (notamment le photovoltaïque et l'hydrogène vert)»
- ❖ Communauté d'Agglomération d'Alès : pas de PLUi en cours.



Carte communale à l'enquête publique



# Options raccordement envisagées

# Raccordement : Option 1

- ❖ Branchement indirect sur poste existant : chemin des Processions à St Jean de Serres
- ❖ 3 km du site
- ❖ sous les chaussées existantes



# Raccordement : Option 2



- ❖ Branchement direct sur le Poste Source d'Anduze
- ❖ Disponibilité caparéseau 7,2 Mw
- ❖ 12 km du site
- ❖ Sous les chaussées existantes





# Accessibilité des infos au public par voie électronique

## Conséquences des observations émises

# Accessibilité des informations au public



- ❖ Le contenu de cette présentation sera mis en ligne sur un site internet dédié au projet créé par VSB

**<https://www.soleil-de-la-cote-despere.vsb-energies.fr>**

- ❖ Cheffe de projet : Lydie Mottelay joignable au 07 48 94 49 85 pour toutes questions relatives au projet

# Conséquences des observations émises



- ❖ La Mairie de Saint Jean de Serres souhaite que la centrale photovoltaïque réalisée ne soit pas visible des alentours.
  - Le volet paysager de l'étude d'impact et les mesures proposées ont pour objectif d'arriver à une incidence faible du projet sur le paysage (zone de retrait des panneaux, choix de la clôture, plantations...)
  
- ❖ RTE va vérifier la distance nécessaire avec la ligne HT située à l'Ouest.
  - Après vérification, pas d'incidences sur le projet.



## Siège social - Nîmes

50, av. Jean Jaurès  
30900 NÎMES

## Agence Rennes

Parc Oberthur, Bat. C  
74, rue de Paris  
35000 RENNES

## Agence Reims

9, rue André Pingat  
51100 REIMS

## Agence Paris

15, rue de Turbigo  
75002 PARIS

## Agence Toulouse

15, rue du Languedoc  
31000 TOULOUSE

## Agence Autechaux

ZA Europolis,  
9, rue de la Craye  
25110 AUTECHAUX



[www.vsb-energies.fr](http://www.vsb-energies.fr)

[contact@vsb-energies.fr](mailto:contact@vsb-energies.fr)

04 66 21 78 43